

## **RAPPORT N°210 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 21 DÉCEMBRE 2019**

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 14 au 21 décembre 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période. Une des victimes n'a pas été identifiée. Une autre jeune fille a été victime de viol dans la province Bubanza.

Le rapport évoque également des cas d'arrestations arbitraires : au moins cinq (5) cas sont répertoriés dont quatre concernent des observateurs politiques du processus d'enrôlement des électeurs dans la province Rumonge.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Une jeune élève a été victime de viol sur la sous-colline Migereka, colline Shari, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 15 décembre 2019. Des témoins rapportent que le présumé auteur est un autre élève de l'école technique de Bubanza.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Bubanza a annoncé l'arrestation du présumé auteur, du propriétaire de la maison où a été commis le viol ainsi que d'autres présumés complices.

- Le corps de Désiré Nibitanga (23 ans) a été découvert près de la rivière Murembwe sur la colline Gasenyi, commune Buyengero, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 17 décembre 2019. Des proches rapportent que l'administration locale a aussitôt ordonné l'inhumation de la victime, arguant qu'il serait victime de noyade.

Sos-Torture/Burundi note une précipitation à inhumer la victime, sans que les circonstances de sa mort ne soient clairement établies.

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert flottant dans la rivière Ruvyironza du côté de la colline Gishuha, zone Kiriba, commune Giheta, province Gitega (centre du pays) le 18 décembre 2019. Des témoins rapportent que le corps de la victime était en décomposition avancée.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas été identifiée et que l'administration locale a ordonné l'inhumation immédiate du corps sans identification préalable.

## 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Jérémie Ndayizigiye sur la colline Karagara, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 12 décembre 2019. Des témoins rapportent que M. Ndayizigiye, membre du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté), venait de dénoncer des irrégularités dans une opération d'inscription des électeurs où il officie comme observateur pour son parti. Il a en outre dénoncé une liste d'électeurs beaucoup plus longue que celle enregistrée la veille à la clôture des opérations d'inscription.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire visant à cacher l'enregistrement d'électeurs fictifs dans un centre d'enrôlement. La police et les agents chargés de l'enrôlement, à majorité du parti au pouvoir CNDD-FDD, accusent M. Ndayizigiye de créer des troubles à ce bureau d'enrôlement.

- Des agents de la police ont arrêté Jean Claude Niyongabo et Jean Bosco Bucumi sur la colline Cashi, commune Bugarama, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 16 décembre 2019. Des proches rapportent que les deux hommes sont aussi des observateurs du processus d'enrôlement des électeurs pour le compte des partis CNL (opposition) et UPRONA (Union pour le Progrès National, mouvance présidentielle). Ils ont dénoncé l'enregistrement de certains électeurs fictifs au centre d'enrôlement de Cashi et se retrouvent accusés de perturber les activités d'enrôlement.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires. Le procureur de Rumonge a en outre ordonné le transfert des deux personnes du cachot de la commune Bugarama vers le cachot du commissariat de police de Rumonge.

- Des agents de la police ont arrêté Anitha Ndiokubwayo dans la zone Minago, commune et province Rumonge le 16 décembre 2019. Des témoins rapportent que Mme Ndiokubwayo est une observatrice du processus d'enrôlement pour le compte du parti d'opposition CNL. Elle venait de dénoncer des irrégularités dans le centre où elle est affectée comme observatrice.



## SOS – Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire visant là aussi à étouffer les accusations d'irrégularités dans ce processus d'enrôlement.

- Des agents de la police ont arrêté Janvier Ndikuriyo à son domicile sur la colline Magara, commune Bugarama, province Rumonge le 19 décembre 2019. Des proches rapportent qu'il est accusé de détention illégale d'arme après la découverte d'une grenade dans un caniveau passant près de sa maison.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire : M. Ndikuriyo est accusé de « détenir une arme » pourtant découverte dans un caniveau accessible au public.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.